Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 26 (1979)

Heft: 3

Artikel: Gesamtverteidigung = Défense générale

Autor: Reichler, Charles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-366591

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Déposé sur la table du Conseil national Postulat pour une promotion accrue de la protection civile

M. le Dr Heinz Bratschi, conseiller communal et chef local de la Ville fédérale, vice-président de l'Association suisse de protection civile, a remis au Conseil national lors de la session de décembre 1978 le postulat suivant: «Le Conseil fédéral est invité à examiner comment il pourrait, à l'avenir. affecter des moyens financiers plus substantiels au renforcement de notre protection civile.»

Motivation

Selon la conception de 1971 de la protection civile, une place protégée doit être assurée à chaque habitant de la Suisse en cas de guerre ou de catastrophes. Cela exige d'une part l'aménagement d'abris suffisants et d'autre part, la formation et l'équipement des organismes locaux de protection

civile. Suite aux mesures d'économies, les dépenses de la Confédération pour la protection civile ont été constamment abaissées ces dernières années.

Si elles se montaient à plus de 200 millions de francs de 1973 à 1977 (1976 = 271 millions de francs), lebudget de 1978 ne prévoyait que 195 millions de francs et celui de 1979 seulement 185 millions de francs. Si l'on compare les dépenses pour notre défense nationale d'un montant de 3,3 milliards de francs, 93 % vont à la défense militaire et seulement 7 % à la défense civile (protection civile, défense économique et psychologique du pays). Cette répartition inégale de nos dépenses pour la défense nationale nous amène au fait que la protection civile, contrairement à ce qui a été prévu dans la conception de 1971, soit qu'en 1990 la situation aurait atteint un niveau suffisant pour la protection de la population, qu'il ne faut compter y arriver qu'en l'an 2000. On omet manifestement de considérer que la protection civile est l'organisation qui peut assurer la survie du peuple suisse en cas de guerre ou de

catastrophes. En cas de guerre, 90 % de la population reste à la maison et 10 % seulement est appelée par l'armée. Les gros efforts entrepris actuellement à l'étranger en matière de protection civile (URSS – Chine!) devraient nous ouvrir les yeux sur la valeur d'une protection civile suffisante en cas de guerre ou de catastrophes. Quand bien même, selon le budget de 1979, les dépenses pour la défense militaire, en particulier pour l'achat de matériel de guerre, ont été sensiblement augmentées par rapport à l'année précédente, on ne peut pas comprendre pourquoi le Conseil fédéral ne veut pas mettre à disposition de la défense civile du pays, en particulier de la protection civile, si importante pour la défense de la population, des moyens financiers accrus.

Cosignataires: Ammann-Saint-Gall, Bussey, Diethelm, Eggenberg, Ganz, Gloor, Grobet, Haller, Meier Werner, Merz, Morel, Muheim, Müller-Berne, Riesen-Fribourg, Rubi, Schaffer, Wagner, Waldner, Weber-Arbon, Welter, Ziegler-Genève.

«Gesamtverteidigung = Défense générale»

M. U. Luder, président du Conseil des Etats, qui a des liens étroits avec Vogt-Schild SA, l'imprimerie de notre revue PC, a écrit le magnifique article de fond de notre dernier numéro, le 1-2/1979, «La crédibilité de la protection civile».

Au nom de tous ceux qui «font la protection civile et de la protection civile», de tous ceux qui y croient, de

tous ceux qui ont confiance en elle, dont elle peut être la suprême espérance en cas de catastrophe ou de guerre, au nom de la commission de rédaction et d'information de l'USPC, en mon nom personnel, je le prie d'agréer nos sincères remerciements.

Pour la première fois, cet article a paru en allemand et en français côte à côte. J'espère qu'il en sera toujours ainsi, jusqu'à ce que nous puissions avoir aussi le même texte en italien.

Afin d'éviter toute confusion, je me permets de donner la traduction française par l'Office central de la défense du terme allemand «Gesamtverteidigung»: Défense générale (et non totale).

Je remercie le colonel divisionnaire D. Borel, directeur suppléant de cet office, d'avoir bien voulu me faire part de cette précision.

Charles Reichler Président de la commission de rédaction et d'information USPC

Courrier fribourgeois

De nombreux journaux nous ont PC, la Commission romande d'in- professionnels de la protection civile, appris que dernièrement avait eu lieu formation, l'Association fribourgeoise ainsi que plusieurs journalistes, étaient à Châtel-Saint-Denis l'inauguration d'un important ouvrage de la protection civile (4 millions de francs).

L'Union suisse pour la protection vous en dire plus. civile, la commission de rédaction et Et pourtant, de nombreuses per- vaise habitude.

d'information, responsable de la revue sonnalités des milieux officiels et pour la PC, n'ayant pas été invitées, présents. La revue PC, organe officiel ni même avisées de cette manifesta- de l'Union suisse pour la protection tion, nous regrettons de ne pouvoir civile, avait été oubliée, ce qui tend malheureusement à devenir une mau-



Werbeartikel für den Zivilschutz Matériel de propagande pour la protection civile

ZS-Tischsets/Set de table

Fr. 50.–1000 Stück/pièces / Fr. 25.–500 Stück/pièces

ZS-Gläser/Verres à vin blanc

Stück/pièce Fr. 1.— (Schachteln à 6 Stück, carton à 6 pièces)

Union suisse pour la protection des civils, secrétariat central, Schwarztorstrasse 56, Case postale 2259, 3001 Berne.